

VILLE DE LORRIS
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

Convocation du 24 mai 2024

Adressée individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal, en application des articles L 2121.10 et L2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le 24 mai 2024, à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de LORRIS, à la Salle Blanche de Castille.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie MARTIN – Daniel TROUPILLON – Corinne GERVAIS - Karine PERRET - Philippe KUTZNER - Céline MARTIN - Robert LACOMBE - Michel COUTENCEAU - Augustin COLLET-SESE - Maryvonne CHEVALLIER - Laëtitia KASSI - Christiane TROUPILLON - Jean-Pierre MARTIN - Pascal OZANNE - Julie DA SILVA FERREIRA - Patrick GOMET – Joël VIRON.

Absents excusés : Gérald BAKAES (donne pouvoir à Valérie MARTIN) - Karine RENARD (donne pouvoir à Karine PERRET) - Jeanne GERVAIS (donne pouvoir à Augustin COLLET-SESE) - Fabrice TROMBIK (donne pouvoir à Corinne GERVAIS) - Delphine HÉAU (donne pouvoir à Pascal OZANNE) - Claire-Hélène MESSEANT

Secrétaire de séance : Patrick GOMET

Avant de débiter la séance, Madame le Maire demande une minute de silence en hommage à M. Alain GRANDPIERRE, Conseiller Départemental. Les membres du Conseil ont une pensée particulière pour sa famille.

1. Temps de parole au public

Pas d'intervention.

2. Réponses aux questions posées par les conseillers municipaux lors de la dernière séance

- *Les réponses aux questions ont été données tout au long de la séance.*

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

L'Assemblée approuve le procès-verbal de la dernière séance, à l'unanimité.

4. Décision du Maire

Communication des décisions du Maire prises depuis le 21 mars 2024 :

DÉCISION DU MAIRE N° D2024/006

Vu la délibération n° 2020-031 relative à la délégation d'attributions au Maire par le Conseil municipal en date du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire durant la durée de son mandat pour notamment, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 €. Il a été jugé nécessaire d'engager les dépenses suivantes aux articles suivants selon les dépenses prévues en investissement au budget primitif 2024

Objet	Fournisseur	Montant TTC	Article comptable
Isolation des combles perdues dans les logements de fonction de la gendarmerie	Les Couvreur du Gâtinais	10 216,80 €	2132 – Constructions bâtiments privés
Mobiliers et fournitures pour la mise en place d'un self-service au restaurant scolaire	REC Réfrigération Comptoir Bretagne	35 989,20 € 3 097,79 €	2184 - Mobiliers 2188 - Autres immobilisations corporelles
Réfection des peintures de la gendarmerie	Asseline	1 661,13 €	2132 – Constructions bâtiments privés
Réfection des sols de la crèche	Asseline	9 958,82 €	2135 – Installations générales et aménagements
Vitrification du parquet de la Salle Blanche de Castille	Asseline	5 952 €	2135 – Installations générales et aménagements
4 Barnums pliants + 40 tables + 10 mange-debout	Trigano Collectivités	8 330,04 €	2188 - Autres immobilisations corporelles
Aspirateur à feuilles professionnel	Lorris Motoculture	11 616 €	2157 – Matériel et outillages techniques
Laveuse pour les vestiaires du foot	Adis Solution	2 943,60 €	2188 - Autres immobilisations corporelles
Poste de soudage multipearl pour le CTM	Legallais Bouchard	1 465,78 €	2157 – Matériel et outillages techniques
Élagueuse multifonction	Lorris Motoculture	1 371 €	2157 – Matériel et outillages techniques
Tronçonneuse STIHL	Loisirs service	976,61 €	2157 – Matériel et outillages techniques
Kit de motricité et combiné cuisine extérieure pour la crèche	Les 3 ours	1 974,50 €	2188 - Autres immobilisations corporelles
Enceintes de sonorisation pour le CCM + enceinte mobile et accessoires	Stars Europe	3 396,25 €	2184 - Mobiliers

Patrick GOMET s'interroge sur l'utilité d'une laveuse pour les vestiaires du foot, et qui va se servir de ce matériel ?

Madame le Maire précise que la laveuse est équipée d'un système de décapage et qu'elle est nécessaire pour un bon nettoyage des vestiaires (présence de terre et de sable après les matchs). Il s'agit d'un matériel professionnel. L'utilisation sera exclusivement réalisée par un agent des services techniques (responsable du stade). Ce matériel sera rangé dans un local fermé.

Madame le Maire et Joël VIRON échangent sur l'état des vestiaires après l'utilisation par les sportifs (quels que soit leur âge) et sur l'entretien général du bâtiment aussi bien par le club que par la Mairie. Karine PERRET informe qu'elle échange régulièrement avec le Président du foot à ce sujet.

Madame le Maire ajoute qu'il est nécessaire de donner les moyens techniques aux agents afin qu'ils effectuent correctement et dans les meilleures conditions leurs missions.

5. Points à l'ordre du jour

1) Subventions aux associations – complément 2024

Karine PERRET rappelle que lors de sa séance du 25 mars 2024, le Conseil Municipal avait délibéré pour l'octroi des subventions aux associations. Depuis 2 nouvelles demandes et 1 complément de subvention ont été sollicités :

- Musée Horloger Georges Lemoine : 1 120,50 €
- Association sportive du Collège de Lorris : 100 €
- AFAAM : 400 €

Les membres de la commission « sport et associations » ont été interrogés via une consultation par mail. Pour mémoire, le budget 2024 voté pour les associations s'élève à 40 000 €. A ce jour, 35 347 € ont déjà été versés. Il reste donc 4 653 € disponibles.

- **Musée horloger** : Joël VIRON indique qu'il faut continuer à les aider dans ce paiement, mais Daniel TROUPILLON a lui-même reconnu (en commission urbanisme du 02 mai) qu'il s'agissait d'une erreur dans ce dossier quand l'EPLFI a pris en charge la démarche de l'acquisition. Son interrogation par rapport à cette demande : dans combien de temps serons-nous les propriétaires auprès de l'EPLFI afin d'annihiler complètement ce loyer qui pèse sur le musée de l'horloger ?

Karine PERRET explique que l'association a dû payer les 2 premiers trimestres de loyer 2024. Une convention avait été établie afin que la commune participe à hauteur de 50 % de ceux-ci correspondants à 1 120,50 €.

Daniel TROUPILLON rappelle que l'EPFLI s'est porté acquéreur du bâtiment et qu'il a repris le bail en l'état avec le loyer. Le problème a été résolu. Ces paiements de loyer sont les derniers. La mise à disposition du bâtiment sera désormais à titre gracieux, comme cela était convenu avec l'association.

Patrick GOMET demande des précisions sur nos devoirs envers l'EPFLI : Ils sont propriétaires des bâtiments qu'ils négocient et achètent pour le demandeur (mairie) ? Pour combien de temps ? Doit-on racheter les biens ? A la charge de qui dont les frais fonciers ?

Madame le Maire rappelle que ces éléments ont déjà été communiqués lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 :

- L'EPFLI est propriétaire jusqu'au remboursement total de l'échéancier par la commune
 - L'échéancier est établi pour une durée de 10 ans. La Commune peut rembourser le solde dû à n'importe quel moment.
 - Les charges courantes (eau et électricité) sont à la charge de la commune.
 - La taxe foncière est payée par l'actuel propriétaire soit l'EPFLI.
- **Association sportive du Collège de Lorris** : Karine PERRET explique qu'une équipe sportive composée de 6 élèves (5 grimpeurs dont 2 élèves en situation de handicap et 1 jeune officiel) s'est qualifiée au Championnat de France UNSS Sport Partagé d'Escalade du 5 au 7 juin prochain à Gémozac (17). C'est une belle expérience pour ces élèves de représenter le collège de Lorris au plus haut niveau. Le collège, l'Association sportive et les familles vont contribuer au financement du séjour représentant un coût d'environ 1 200 €. L'association demande à la Mairie, une participation financière du projet à hauteur de 100 € au titre d'une demande de subvention exceptionnelle.

Joël VIRON vote pour. Il aurait préféré qu'on les aide plus, effectivement en prenant en charge le transport soit 300 € comme nous l'avons fait au préalable avec d'autres associations (ex : le club de natation quand des jeunes nageurs lorriçois sont allés en National, la Mairie soutient également à hauteur de 75 € par enfant pour celles et ceux qui suivent des formations extérieures à l'enseignement lorriçois donc 300 € pour 6 enfants c'est bien moindre... On vante sans cesse le mérite des associations qui font ressortir de "nouveaux champions lorriçois" mais on ne les aide qu'avec parcimonie, ce qu'il regrette).

Karine PERRET rappelle qu'il s'agit de fonds publics. L'association demande 100 €, elle propose de verser 100 €. La réponse est à la hauteur de la demande.

Daniel TROUPILLON précise que la gestion du collège est de la compétence du Département. Cette subvention doit rester exceptionnelle. La commune a la gestion des écoles maternelle et élémentaire sur son territoire. Madame le Maire ajoute que la Communauté de Communes subventionne les collèges.

- **AFAAM** : Karine PERRET rappelle que l'association avait demandé 600 €. Le Conseil Municipal en date du 21 mars avait octroyé 200 € sur proposition de la commission « sport et associations » après étude de la demande.

Madame le Maire précise que l'AFAAM va organiser la commémoration du 80^{ème} anniversaire des combats du Maquis de Lorris. Ce sera une grande manifestation et l'association prévoit un budget conséquent. Il est donc demandé de revoir la première proposition et d'accorder les 600 € demandés par l'association.

Joël VIRON apprécie le travail de mémoire réalisé par l'association. Cependant il lui avait semblé comprendre que la commune de Lorris avait financé une partie de l'entretien du carrefour de la Résistance via une subvention versée au Souvenir Français. Madame le Maire indique avoir rencontré Denis GODEAU cette semaine, et qu'il lui a fourni des éléments complémentaires : l'AFAAM va prochainement reprendre l'entretien des monuments (à la place du Souvenir Français). Une convention sera conclue entre l'AFAAM et chaque commune, dont le Carrefour de la Résistance est situé sur son territoire, afin de définir les obligations de chacun (entretien, nettoyage, etc.). De plus, la Commune prend à sa charge l'entretien des monuments tous les 2 ans, en lien avec le Souvenir Français.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'octroi de ces subventions.

Pour rappel, les conseillers municipaux membres du bureau de l'association ne peuvent pas prendre part au vote pour l'attribution de la subvention.

2) Sortie d'inventaire de la bibliothèque

Madame le Maire informe que des mises à jour des collections d'ouvrages sont effectuées régulièrement à la bibliothèque Municipale. Madame Alice CHOPIN, Responsable de la bibliothèque, propose de sortir de l'inventaire 532 livres, magazines et autres documents dont il serait fait don pour :

- 113 livres aux écoles de Lorris,
- 44 livres à l'EHPAD de Lorris
- et 375 à l'association orléanaise « Chapitre 2 ».

Joël VIRON évoque le projet des boîtes à livres, qui seront fabriquées par les membres du CMJ. Il demande si une partie de ces livres pourraient alimenter les boîtes à livres. Madame le Maire répond par l'affirmative. La responsable de la bibliothèque en sera avisée. Elle indique également que les boîtes à livres pourront faire l'objet de dons et que chacun pourra y participer.

Elle rappelle que les livres qui sont sorties de l'inventaire sont généralement des livres soit abîmés, soit pas ou peu empruntés ou obsolètes. Ce « désherbage » est réalisé chaque année afin de pouvoir effectuer un renouvellement des collections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette sortie d'inventaire et les dons indiqués ci-dessus.

3) Vente d'un bâtiment communal : AGMAL

Daniel TROUPILLON rappelle qu'un bâtiment appartenant à la Mairie est en vente depuis plusieurs années. Il s'agit de l'ancien « AGMAL ou espace jeunesse » situé 2 Rue du Quatorze Août, section cadastrale AI 98 d'une superficie globale de 262 m².

Une offre a été présentée par M. Anthony DELAVEAU et Madame QUEMY Manon pour un montant 30 000 €. Le prix est en dessous du montant estimé à 50 000 €, mais il prend en compte des travaux de dépollution (amiante) qui doivent être réalisés. Les membres de la Commission Urbanisme lors de la réunion du 2 mai 2024 ont donné un avis favorable.

Madame le Maire confirme que ce bâtiment s'abîme au fil du temps et qu'il est nécessaire de l'entretenir, sachant qu'il n'est plus utilisé depuis des années. La Mairie va demander aux services fiscaux le changement de destination du bâtiment à usage d'habitation.

Patrick GOMET demande si l'ancien acquéreur potentiel aura des pénalités. Madame le Maire rappelle que ce dernier avait signé une promesse d'achat. Elle explique que cette personne et la Mairie sont tous les deux clients du notaire. Cela paraît compliqué. Elle ajoute également que les délais sont forclos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise la cession, à M. Anthony DELAVEAU et Mme QUEMY Manon, du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AI 98 d'une superficie globale de 262 m².**
- **Fixe le prix de vente à 30 000 €**
- **Précise 2 clauses suspensives à cette vente :**
 - **Accord pour la démolition d'une partie à l'arrière du bâtiment (amiantée)**
 - **Autorisation du changement de destination du bâtiment en habitation (création de 2 appartements)**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente qui entérinera cette cession.**

4) Plan de financement de la halle de tennis

Karine PERRET expose que suite à l'appel à concurrence lancée en 2023, l'architecte BOURGOIN, de l'atelier B2A a été retenu pour la construction de notre future halle de tennis, composée de 2 courts de tennis et d'un club house.

L'avant-projet définitif a été présenté en Commission commune « Sport et associations » et « Travaux » le 16 avril 2024 et validé à l'unanimité par les membres présents. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 870 000 € H.T soit 1 044 000 € T.T.C. La maîtrise d'œuvre s'élève à 12 % du montant total des travaux. Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes	Montant T.T.C.
Travaux	870 000 €	1 044 000 €	Région CRST	100 000 €
Maîtrise d'œuvre	104 400 €	125 280 €		
			Autofinancement	1 069 280 €
Total	974 400 €	1 169 280 €	Total	1 169 280 €

Karine PERRET précise que le club house sera équipé de toilettes mixtes et PMR, d'un local de rangement et d'une salle commune. Actuellement, le club de tennis ne dispose que d'un bâtiment en préfabriqué. La structure est couverte d'une toile rigide. (Les plans sont diffusés sur écran dans la salle). Il n'y aura pas de vestiaires afin de réduire les coûts. Le club de foot sera sollicité pour le partage des vestiaires ce qui évitera aux joueurs de tennis de traverser la Route de la Forêt pour rejoindre le gymnase.

Il n'y aura pas de bardage en bois. Est évoquée la position des courts de tennis. Madame le Maire explique qu'ils sont perpendiculaires aux courts extérieurs afin de prendre en compte la hauteur de plafond. Elle précise que l'emprise au sol est la même (structure carrée) et que M. BOURGOIN va étudier le positionnement parallèle des deux courts.

Julie DA SILVA FERREIRA a suggéré en commission travaux que des artistes pourraient peindre et décorer l'extérieur du bâtiment. Karine PERRET indique que cette solution sera étudiée en temps voulu.

Madame le Maire ajoute que la Mairie va profiter que cette année soit celle des Jeux Olympiques pour solliciter l'Agence Nationale du Sport et les fonds européens. Karine PERRET rappelle que le club de tennis percevra une subvention de la part de la Fédération de Tennis. Cet argent sera utilisé par le club pour l'aménagement intérieur de la halle (mobiliers et matériels).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : Patrick GOMET, Julie DA SILVA FERREIRA et Joël VIRON) :

- **Valide le plan de financement**
- **Donne pouvoir à Madame le Maire pour demander des subventions afférentes à ce projet, à tout organisme financeur et notamment auprès de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale Gâtinais montargois.**

Il est précisé que les votes sont contre le plan de financement, mais pas contre le projet. Madame DA SILVA FERREIRA précisant que c'est un beau projet, mais très cher pour le peu de pratiquants lorriçois. Cette précision fait l'objet d'une discussion entre les élus et notamment concernant la non-participation de la Communauté de Communes, les compétences de celles-ci et la distinction concernant l'utilisation des équipements communaux et intercommunaux.

Madame PERRET et Madame le Maire déplorent que ces discussions n'aient pas lieu au sein des Commissions.

5) Décision modificative n°1 - budget principal

Karine PERRET informe que, dans le cadre de la continuité de la mise en conformité de l'inventaire communal, des régularisations d'imputation sont nécessaires concernant le compte 203 « Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion ».

Elle explique qu'au terme des d'études, les frais enregistrés au compte 203 sont transférés, soit :

- Au compte d'immobilisation en cours (compte 23xx) lors du lancement des travaux,
- Ou au compte d'imputation définitive (compte 21xx) si les travaux sont achevés dans l'année.

Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire passée en coordination avec l'ordonnateur (Trésorerie) et dont l'objectif est d'établir une « meilleure qualité comptable ».

Ces opérations sont « neutres » pour le résultat de l'exercice car elles sont équilibrées en dépenses et en recettes).

Il convient d'effectuer les écritures suivantes :

Opérations d'ordre			
Section d'investissement			
Compte	Désignation des travaux	Dépenses	Recettes
D- 041 : 2151 : Réseau de voirie	Maitrise d'œuvre pour la viabilisation du Pont Pinon	+ 5 220 €	0 €
R- 041 : 203 : Frais d'études		0 €	+ 5 220 €
D-041 : 2151 : Réseau de voirie	Etude de circulation et stationnement en centre-ville	+ 13 752 €	0 €
R- 041 : 203 : Frais d'études		0 €	+ 13 752 €
D-041 : 2135 : Installations générales	Etude de faisabilité et avant-projet pour l'accès du CTM	+ 1 788 €	0 €
R- 041 : 203 : Frais d'études		0 €	+ 1 788 €
D- 041 : 231 : Immobilisations corporelles en cours	Etude préalable pour la restauration de l'Eglise	+ 23 364 €	0 €
R- 041 : 203 : Frais d'études		0 €	+ 23 364 €
D- 041 : 2131 : Constructions bâtiments publics	Attribution de marchés pour les travaux de réhabilitation du gymnase	+ 499,45 €	0 €
R- 041 : 203 : Frais d'études		0 €	+ 499,45 €
D- 041 : 2152 : Installations de voirie	Attribution de marchés pour l'entretien de voirie	+ 456,64 €	0 €
R- 041 : 203 : Frais d'études		0 €	+ 456,64 €
D- 041 : 2158 : Autres installations, matériel et outillage technique	Attribution de marchés pour la fourniture de matériel	+ 345,45 €	0 €
R- 041 : 203 : Frais d'études		0 €	+ 345,45 €
D- 041 : 2131 : Constructions bâtiments publics	Audit pour l'installation de chauffage (groupe scolaire)	+ 9 472,32 €	0 €
R- 041 : 203 : Frais d'études		0 €	+ 9 472,32 €
D- 041 : 21538 : Autres réseaux	Diagnostic de l'éclairage public	+ 3 616,70 €	0 €
R- 041 : 203 : Frais d'études		0 €	+ 3 616,70 €
D- 041 : 2152 : Installations de voirie	Etude de faisabilité pour l'aménagement d'une piste cyclable	+ 3 229,20 €	0 €
R- 041 : 203 : Frais d'études		0 €	+ 3 229,20 €

Karine PERRET précise que ces études ont été réalisées sur la période 2006-2017 et que ces écritures sont des régularisations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces écritures.

6. Questions diverses

6) Un point sur les dossiers en cours :

- Information concernant l'achat du terrain et du bâtiment de l'entreprise Emballage Val de Loire via l'EPFLI

Madame le Maire informe que l'EPFLI a négocié l'achat pour un montant de 150 000 €. S'y ajoutent les frais de notaire (acheteur) et la prise en charge de la taxe foncière 2024. Pour mémoire, les vendeurs souhaitaient initialement 790 000 € puis 300 000 €.

La proposition tient compte de l'état du terrain. L'EPFLI va mandater des entreprises pour la démolition, et l'évacuation des matériaux pollués du terrain.

L'objectif est de trouver un repreneur d'ici 4 ans avec pour objectif de réaliser une opération blanche pour la Commune. Le rachat venant compenser les investissements réalisés. 3 investisseurs différents ont déjà été rencontrés pour des projets de création d'un lotissement.

- Point sur les cartes d'identité et passeport

Le service est opérationnel depuis le 17 juillet 2023 et depuis 1 200 dossiers de cartes d'identité et 747 passeports ont été traités. Les objectifs de la Préfecture sont atteints et la Mairie recevra comme convenu dans la convention d'objectif une subvention de fonctionnement.

- Point d'avancement sur les réflexions d'aménagement de la Maison Riglet

Madame le Maire rappelle qu'une étudiante (Loane) a réalisé dans le cadre de ses études des projets d'aménagement du bâtiment. Madame le Maire la remercie publiquement pour la qualité de son travail.

Les esquisses (6) intérieures et extérieures ont été présentées lors de la commission travaux du 24 mai. Elles serviront de base pour le choix des orientations à envisager.

Joël VIRON demande si une présentation des esquisses est prévue en Commission Urba ou au Conseil. Madame le Maire précise que cela est possible mais attention, ce ne sont que des esquisses qui ne présagent en rien de ce que nous ferons dans ce bâtiment.

- Point d'avancement sur l'aménagement du croisement entre le Faubourg d'Orléans et le Faubourg de Sully

Ce point a été évoqué lors de la commission travaux du 24 mai. Daniel TROUPILLON informe avoir rencontré avec Nicolas COUVRAND et Fabrice BERTON, un technicien du Conseil Régional ainsi que Mme CODIASSE, concernant la problématique de la circulation des bus et la réflexion sur la mise en sens unique d'une partie du Faubourg d'Orléans. Cette solution semble ne pas être satisfaisante pour la circulation des transports scolaires notamment.

D'autres aménagements devront être envisagés lors d'une prochaine réunion de la commission travaux. Sont évoqués des miroirs de rues ainsi que des ralentisseurs, tels que des coussins « berlinois » qui seraient installés en décalés sur cette portion afin de faire ralentir les véhicules et permettre aux riverains et patients du cabinet médical de sortir en toute sécurité.

- Inauguration officielle de la Grande Rue

Elle se fera le samedi 29 juin, à 10h30 en présence notamment du Sous-Préfet, des Sénateurs et du Président du Département, devant la Mairie. Le cortège descendra la Grande Rue, puis rejoindra les jardins de la Mairie pour les discours des financeurs et sera suivi d'un vin d'honneur.

Elle informe du versement du solde de la subvention de l'État pour un montant de 201 863 € soit un total de 289 000 € environ (avec l'acompte).

- Démarrage des travaux de l'Église

Madame le Maire informe que les travaux vont débuter ce lundi 3 juin avec l'installation de l'échafaudage sur une partie de la façade. Elle donne ensuite lecture d'un courrier qu'elle a adressé aux riverains de la Rue de l'Église :

« Les travaux de rénovation de notre église vont débuter le 03 juin 2024, par la pose, sur la face Sud-Est d'un échafaudage permettant d'accéder aux parties hautes de la structure de l'église. Ainsi, j'ai décidé d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules motorisés et cela pendant la totalité des travaux, sur l'ensemble de la rue de l'église (située entre la Grande Rue et la Rue des Marchés).

Les travaux sont fractionnés en 4 tranches, pour une durée estimée à environ 4 ans et selon la répartition suivante :

<i>TRANCHE FERME (18 MOIS)</i>	<i>TRANCHE OPTIONNELLE 1 (10 MOIS)</i>	<i>TRANCHE OPTIONNELLE 2 (8 MOIS)</i>	<i>TRANCHE OPTIONNELLE 3 (11 MOIS)</i>
<i>Drainage périphérique ---- Restauration extérieure des chapelles, du déambulatoire du chœur et des pignons des transepts Nord et Sud</i>	<i>Façade Occidentale et clocher</i>	<i>Bas-côtés Nord et Sud</i>	<i>Restauration intérieure Sols Déambulatoire du chœur Soubassements des chapelles, des transepts et des déambulatoires Nord et Sud</i>

Durant cette période, seuls les ayants droits (entreprises concernées par les travaux, entreprises funéraires, autorisations exceptionnelles pour les cérémonies religieuses...), les riverains et les livraisons, auront l'autorisation de circuler dans la rue de l'église. Il sera en revanche interdit d'y stationner. De nombreuses places de parking sont disponibles dans les rues adjacentes ».

- Informations diverses

* Le marché de travaux de voirie pour le Boulevard Cléophas Renard et la voie d'accès au terrain de pétanque sera mis en ligne la semaine prochaine.

* L'adressage, suite au travail de terrain par le groupe de travail vient d'être validé sur la base numérique nationale.

7. Questions des Conseillers municipaux

- Patrick GOMET demande si le GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale de Lorris) est toujours en fonctionnement ? Et si oui, quelles sont les actions à venir ?

Madame le Maire explique que le GCSMS est toujours actif. La dernière réunion s'est tenue le 22 mai. Elle rappelle que la Mairie a un rôle de soutien dans ce groupement. Il s'agit principalement d'une mutualisation

des différentes instances que sont l'EHPAD, le Clos Roy, l'ADAPA, la MAS, la pharmacie et le Conseil Départemental.

Elle liste les projets en cours et à venir :

- *Installation de l'infirmière en poste avancé (auprès des médecins),*
- *Formations mutualisées,*
- *Préparation des repas par l'EHPAD pour l'ADAPA,*
- *Pour le Clos Roy : 2 projets :*
 - ° *Création d'une résidence autonomie qui sera situé dans l'enceinte de leur propriété*
 - ° *Création d'une résidence inclusive en centre-ville (Rue de la Paix)*
- *Recrutement de personnel pour l'ADAPA*
- *Acquisition par la pharmacie d'un équipement qui emballe et étiquette en fonction des posologies des résidents des différentes structures évoquées ci-dessus.*

Les réunions du GCSMS se tiennent environ tous les 2 mois pour évoquer l'avancée des projets.

Pour répondre à la question de Patrick GOMET, Madame le Maire indique que l'ARS ne participe pas au GCSMS. Ce dernier n'a pas de moyen de pression sur l'ARS pour la recherche de médecin.

- Concernant le lotissement du Moulin Crosnier, Pascal OZANNE demande si les responsables des services techniques de la Commune et de la Communauté de Communes ont rendu leur rapport sur l'état des lieux du lotissement suite à leur visite.

Madame le Maire répond qu'elle va les interroger. A priori le rapport est en cours de rédaction. Elle reviendra vers lui dès que possible.

Concernant le SICTOM, Philippe KUTZNER informe que le Conseil Syndical a adopté l'instauration des bacs jaunes lors de sa séance du 11 mars 2024. La collecte effective devrait intervenir à partir de juillet 2025, après le recensement des besoins auprès des habitants et la distribution des bacs.

Concernant le traitement des bio déchets, le SICTOM, avec la participation de 4 communes va tester des composteurs partagés. Ils seront à destination en priorité des habitants du centre-ville (qui ne possèdent pas de jardin), puis seront étendus à tous. Il rappelle que des composteurs individuels peuvent être mis à disposition des lorriçois sur demande. Un formulaire est disponible en Mairie.

Pour répondre à Joël VIRON, Philippe KUTZNER ajoute que les points d'apport volontaire seront maintenus à Lorris compte tenu du fait que 25 % de la population possède et fonctionne avec un badge.

- Corinne GERVAIS rappelle que le CMJ va visiter le Sénat le mercredi 5 juin et organiser une course relais pour célébrer les Jeux Olympiques le samedi 6 juillet.

8. Date du prochain Conseil Municipal

La date est fixée au jeudi 26 septembre 2024, Salle Blanche de Castille.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h40.

Patrick GOMET

Le Maire

Conseiller municipal
Secrétaire de séance

Valérie MARTIN